

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 02 février 2022	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	09 févr. 2022	
Commentaires : Une déclaration signée doit être retrouver dans chacun des dossiers des enfants.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Le parc extérieur sera réinspecté au printemps lorsqu'il n'y aura plus de neige.</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis sera recommandé pour une autre année.</p> <p>Observations : Les enfants sont arrivés de l'école, ils ont ensuite mangé la collation et sont aller jouer à l'extérieur.</p>

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2022

Date

original signé par
Marc-Andre Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2022

Date